

n'a même pas tenté de donner au Dr Simard la réplique victorieuse que nous étions en droit d'attendre de lui. Il a oublié "de clouer au procès-verbal, ceux que la profession devrait jeter "par-dessus bord aux prochaines élections", ce que nous n'avons pas oublié, nous, c'est que notre collègue est resté cloué à son siège, en face d'un adversaire digne de ses coups. Il s'est contenté d'écrire trois mois plus tard, dans "L'Union Médicale": "l'argumentation de M. le Dr Simard "ne m'a paru ni serrée ni absolument solide". L'effet était manqué — et sa motion enterrée pour ne pas l'avoir appuyée d'arguments irréfutables.

Dernière question; notre collègue ne se fait-il pas illusion lorsqu'il parle d'éclairer la députation sur nos intérêts professionnels comme d'une tâche absolument facile? Comment explique-t-il alors, que le champion des cours de quatre ans, le leader de l'opposition contre le bill présenté par le Dr Jobin était un médecin du district de Joliette? Notre ami, du moins il nous semble, a assez de besogne de taillée dans son propre district pour ne pas se préoccuper, outre mesure, de ce qui se passe dans les districts voisins.

Une remarque en terminant. Nous ne comprenons pas ce que la profession peut gagner en s'attaquant aux Universités et à leurs représentants dans le Bureau médical. Les divergences d'opinions sont permises, les diversités d'intérêts sont inévitables. Il est déjà assez d'avoir des adversaires déclarés, sans se créer d'irréductibles ennemis. Avec une tactique de ce genre on dépasse facilement le but. Ainsi, sans le vouloir, nous aimons à le croire, M. le Dr Laurendeau frope en pleine figure le partisan le plus sincère, le plus convaincu et le plus influent de la création d'un bureau d'examineurs, c'est-à-dire le Dr E. P. Lachapelle, un des représentants de l'Université Laval.

La meilleure manière de faire respecter ses opinions, c'est de respecter celle des autres.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Rédacteur,

Votre obéissant serviteur,

L. J. O. SIROIS, M. D.

St-Ferdinand d'Halifax, 10 mars 1907.

## SOCIÉTÉS SAVANTES

### Société Médicale d'Arthabaska

SÉANCE DU 29 JANVIER 1907, A STANFOLD.

La séance a lieu sous la présidence du docteur E.-T. Belleau.

Présents: Docteurs E.-J. Blondin, d'Arthabaska; Massicotte, de Victoriaville; Brassard et Garneau, de Stanfold; Triganne, Boisvert et Alcide Blondin, de Plessisville; L.-J.-O. Sirois, de St-Ferdinand; Roger, de Ste-Julie; Desjardins, de Ste-Anastasic.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, adopté avec un amendement relatif à la partie traitant de la question de violation flagrante de la déontologie médicale.

Le Dr A.-J. Boisvert fait lecture d'un travail scientifique, intitulé "Tuberculose du Périltcine." Le conférencier a su capter l'attention de ses auditeurs par les côtés pratiques de son travail. L'étiologie, la symptomatologie et traitement attirent surtout l'attention par la clarté et précision de la doctrine. La conférencier a certainement mérité les félicitations qu'on lui a décernées. La discussion s'engage surtout au point de vue de l'importance qu'il y a pour le médecin de bien enseigner et répéter à la société les conseils voulus pour éviter la contamination par le germe tuberculeux en général.

Le Dr O. Desjardins fait lecture d'une série d'observations de cas de pneumonies, faisant voir les variétés morbides de cette maladie et les difficultés de traitement en certains cas.

Le Dr Sirois traite ensuite du projet de loi qui doit être soumis à la Législature de Québec. L'orateur en fait voir les bons côtés, avouant qu'en certains, pour ne pas être complets, les amendements proposés sont un bon moyen terme d'arriver plus tard à de meilleures conclusions.

Le secrétaire est alors chargé d'écrire à messieurs les députés des comtés de Drummond, d'Arthabaska, de Mégantic et à l'Honorable N.-C. Cormier, conseiller législatif, les priant de vouloir bien appuyer ce projet de loi.

Le Dr Triganne soulève la question du tarif pour examen médical pour les compagnies d'assu-